

## Conseil des Enseignements de la Faculté de Chimie

Réunion du 16 Juin 2014

La réunion du Conseil des Enseignements est ouverte à 14h00 par Bernold HASENKNOPF et Alain PAILLERET en salle F113.

**Présents** : F. AVERSENG, S. BARBOUX, F. BLANCHARD, C. BOTUHA, X. CARRIER, C. CHANEAC, L. DECHOUX, A.L. DHIMANE, J. DUTILLY, L. GAILLON, J. GATIEN, P. GREDIN, B. HASENKNOPF, V. HERLEDAN, D. HOURDET, D. HUMILIERE, D. KRULIC, J.F. LAMBERT, S. LEGRAND, G. LHOMMET, I. MABILLE, C. MAITRE, C. MANSUY, V. MANSUY, V. MARRY, J. OBLE, S. OGNIER, A. PAILLERET, I. PELLERIN, H. PERNOT, V. PEYRE, C. PHILIPPON, V. PICHON, C. PILOT, G. POLI, C. POLICAR, B. ROUSSEAU, C. ROUX, C. SAYAG, V. SIMOUNET, E. STOFFELBACH, S. THORIMBERT, B. TREMBLAY.

Etaient invités : L. BOUTEILLER, E. MARCEAU, E. ALIKHANI

**Excusés** : C. BONHOMME, L. BONHOMME, A. BOUTIN, H. GERARD, M. JARDAT, P. KAROYAN, F. LAUNAY, D. MORVAN.

**Procuration** : K. LE GUEN

#####

### Ordre du jour:

- 1) Approbation du dernier PV
- 2) Bilan L1
- 3) Finances et équipement plateformes
- 4) Tableau des heures APIC
- 5) Questions diverses
  - a. Rapport de conjoncture: information et appel à contribution
  - b. Document surveillance examen
  - c. Situation ENSCP
  - d. Rattachement UE Master aux plateformes

#### **1) Approbation du dernier PV**

Le PV de la dernière réunion du CE datant du 26 Novembre 2013 est approuvé à l'unanimité sans demande de modification.

**2) Bilan L1** (ce point fût abordé après le point 5a parce que Christophe Petit n'était pas encore disponible)

C. Petit présente le bilan de l'UE 1C001 qui a été ouverte pour la première fois à la

rentrée 2013. Cette UE a accueilli 1650 étudiants et nécessité 61 enseignants. Elle comprend 12 cours de 2h, 12 TD de 2 h, ainsi que 4 TP de 3h. Le calendrier a été un des plus gros problème: l'inscription tardive des étudiants (jusqu'en Octobre 2013), les jours fériés non rattrapés et les JOR ont entraîné beaucoup de décalages et de désagrèments dans le déroulement de cette UE. Certains cours ont eu jusqu'à 3 séances de retard sur les TDs. Le Calendrier de l'UE a donc été revu pour prendre en compte un semestre à 12 semaines (au lieu des 13 initialement prévues). Le nombre d'étudiants inscrits cette année a conduit à l'ouverture de six sections normales (24 groupes) et une section renforcée (3 groupes) en BGC, de 3 sections normales (14 groupes) et 1 section renforcée (1 groupe) en PCGI, et de 3 sections (9 groupes) en MIPI, avec création de deux groupes après la rentrée. Pour rappel, les sections renforcées bénéficient de séances de cours à 32 étudiants et de séances de TE à 16 étudiants. Il faut noter les cas particuliers d'étudiants travailleurs ou en double cursus. Le dépassement du nombre prévu d'étudiants inscrits dans cette UE a généré, via la création de nouveaux groupes, un manque d'enseignants qui a été compensé par l'emploi d'ATER et de moniteurs qui présentent l'inconvénient de n'être disponibles qu'à partir d'Octobre, alors que l'UE commence début septembre.

C. Petit présentent également les taux de réussite par parcours (BGC, PCGI, et MIPI), et par type de section (classique ou renforcé) (voir document ci-joint présenté par C. Petit). Les résultats sont un peu meilleurs en section MIPI. Le ressenti de l'UE par les étudiants est très bon. Ils expriment une préférence pour les TDs par rapport aux cours. Les étudiants mentionnent souvent une certaine désorganisation au début de l'UE.

Au niveau des TD, il est prévu de réduire le nombre de feuilles de TD de 12 à 11, tout en veillant à un recentrage sur l'essentiel et au développement des TICEs. Au niveau des TP, il est prévu de simplifier les énoncés et de modifier leur notation de façon à la rendre plus souple et plus généreuse.

La mise en place de TICE, qui a été délicate cette année, faute de temps, malgré le recrutement d'un PRAG en septembre.

C. Petit a appris tardivement que l'UE devrait aussi gérer, en 2014-2015, la partie FOAD et donc mettre en place un document de cours et des contenus SPOC. Après discussion avec F. Chemla et Antoine Robby (Dir. FOAD), il a été acté qu'il ne fallait pas cloisonner le FOAD et le présentiel. Leur combinaison semble au contraire être l'objectif affiché: le document de cours et les SPOC seront disponibles pour l'ensemble des étudiants.

### **3) Finances et équipement plateformes**

B. Hasenkopf présente le bilan financier des départements de Licence (L2, L3) et de Master, la liste détaillée des achats d'équipement pour l'année 2013, ainsi que les demandes d'achats d'équipement pour l'année 2014 (voir document joint à ce PV). Parmi ces dernières, il faut noter la présence de demandes également formulées dans un projet soumis à « Sorbonne Universités » dont le résultat de l'évaluation devrait être communiqué début juillet. Dans une hypothèse optimiste où le projet « Sorbonne Universités » et le pluriannuel seraient accordés, il apparaît nécessaire de reconsidérer le contenu de ces demandes, et en particulier de celles liées au pluriannuel. Au cas où ces demandes exceptionnelles ne sont pas satisfaites, les ressources propres du Master devront servir à financer les besoins essentiels pour ouvrir les enseignements à la rentrée. Il est souhaitable de maintenir la demande du zétamètre (zetasizer, 44 k€) si elle n'est pas financée cette année.

La question est posée aux plateformes s'il faut prévoir de l'argent pour remonter des montages dans les salles de TP à l'issue du déménagement. Une éventuelle participation de l'UPMC à ce poste de dépense n'est pas établie à la date de ce conseil. Il est sans doute souhaitable que les plateformes chiffrer les dépenses supplémentaires inévitables résultant du déménagement : ré-installation de montages existants, mobilier de rangement, (armoires classiques, armoires ventilées, placards sous paillasse au cas où l'ancien mobilier ne peut pas

être déménagé).

#### 4) Tableau des heures APIC

B. Hasenknopf présente la ventilation des heures d'APIC de l'UFR 926. Il s'appuie pour cela sur le document établi par A. Bée en concertation avec les responsables du tableau de service de l'UFR 926. Ce document présente les fonctions ouvrant droit à l'attribution d'heures d'APIC, ainsi que les noms et volumes horaires attribués à chaque enseignant-chercheur de l'UFR bénéficiant d'heures d'APIC selon les règles qui ont été établies l'année précédente (Conseil des Enseignements du 22/02/2013). H. Pernot indique qu'en raison des disparités existant entre les UEs (nombre d'ECTS, nombre de TP, nombre de groupes), elle a engagé en collaboration avec A. Bée un ré-examen des règles d'attributions d'heures d'APIC pour l'avenir. Il pourrait par exemple être question de demander aux responsables d'UEs de distribuer eux-mêmes un volant d'heures d'APIC aux participants de leurs UEs. La création d'un groupe de travail est décidée, comprenant pour l'instant A. Bée, H. Pernot et B. Hasenknopf. Un appel à participation est lancé sur la base du volontariat à l'occasion de cette réunion du CE.

La question des heures d'APIC pour les ED a été évoquée. L'UPMC demande à chaque discipline d'intégrer ces heures dans leur TdS (et donc dans leur plafond de 7,5%) au lieu de les inscrire sur le TdS de l'IFD.

Cécile Rizzi note que le document comporte une phrase sur l'attribution des heures complémentaires : « *Celles-ci sont attribuées dans la mesure de l'enveloppe disponible, des arbitrages peuvent avoir lieu si nécessaire.* » Elle fait remarquer que le paiement d'heures supplémentaires doit se faire si l'UFR a demandé à des collègues de les effectuer. Cette affirmation est juste, et elle est transmise à l'UFR.

Cécile Rizzi souhaite également une clarification sur le report d'heures d'une année sur l'autre, pour ne pas introduire une modulation des services. Il a été réaffirmé que le report d'heures est exceptionnel.

[Note complémentaire pour information : l'UFR a envoyé le 2/7/2014 un message à tous les enseignants-chercheurs rappelant que leur temps de service statutaire est de 192h et qu'avant un dépassement il faut consulter les responsables du TdS. Le report d'excès de temps de service d'une année sur l'autre ne peut être envisagé que de façon exceptionnelle, et après accord préalable.]

#### 5) Questions diverses

##### a) attribution des enseignements

L'UFR est responsable des services d'enseignement. C'est pourquoi les responsables du tableau de service jouent un rôle majeur dans l'attribution des enseignements aux enseignants-chercheurs. Ils ont pour habitude de considérer en premier lieu les vœux exprimés par l'agent dans le tableau de service, l'opinion du responsable d'UE sur le vœu exprimé, l'ancienneté de l'agent dans l'UE visée et la nécessité d'une bonne répartition de chaque agent sur tous les types (cours, TD, TP) et tous les niveaux (Licence et Master) d'enseignements. Cette répartition est appréciée dans la durée, non pas sur une année, et l'UFR souhaite une rotation raisonnable des agents sur les différentes UEs qui respecte cependant leurs domaines de compétences.

H. Pernot s'inquiète de l'influence éventuelle de la mise en place de la PIL sur les vœux et attributions des enseignements. Elle signale également que les enseignants chimistes participent fortement aux enseignements de type OIP et ARE au point de servir un public dépassant celui des étudiants chimistes. En chiffres bruts, les collègues enseignants des autres disciplines, à l'exception de ceux de la mécanique (1900 h), ne contribuent pas autant que les

chimistes (1300 h) à ce type d'enseignements (Ex : géologie : 700 h). Cependant, le CE ne dispose pas de toutes les données pour mettre ces chiffres en relation avec le potentiel enseignant des autres disciplines.

C. Roux précise que le critère de l'ancienneté dans l'UE ne pourra évidemment pas être utilisé pour les UEs de la nouvelle maquette de L2 et que la polyvalence, c'est-à-dire l'intervention des enseignants dans des UEs situées à l'extérieur de leurs domaines de compétences, sera encouragée.

V. Peyre demande si la PIL et les critères d'attributions qui y sont associés, ont généré des conflits au niveau de l'attribution des enseignements. C. Petit indique qu'aucune influence de la PIL n'a été observée sur les attributions d'enseignements au niveau du L1 pour la rentrée 2013 mais il a observé que le tableau de l'UE 1C001 a été très vite surbooké. Il rappelle également que les enseignants titulaires de la PIL se sont engagés pour une durée de deux ans sur un volume horaire d'enseignements conséquent en L1. L'UFR sera amené à gérer cette situation potentiellement conflictuelle, alors qu'elle n'a pas voulu la PIL sous sa forme actuelle.

#### b) déménagement des plateformes d'enseignement

A. Pailleret informe le CE de la création d'une commission « locaux » restreinte à la demande de J.F. Lambert. Celle-ci a pour mission de procéder à un ré-examen rapide des surfaces attribuées aux différents laboratoires et services d'enseignements rattachés à l'UFR de chimie au vu des nouvelles maquettes maintenant en vigueur. Les derniers plans ont été élaborés avant les maquettes « Licence majeure/mineure » et les besoins pourraient avoir évolué. L'objectif est ici de répondre à une indication de l'UPMC selon laquelle des ajustements peuvent encore être demandés, et ce jusqu'en Octobre 2014 au plus tard, et seront étudiés à la condition qu'ils soient ponctuels (il n'est pas question ici de remettre en question l'ensemble des attributions de surfaces convenues jusqu'à présent) et fondés sur de solides justifications. A. Pailleret indique qu'il a été désigné membre de cette commission afin d'y représenter les services d'enseignements, ou autrement dit, les plateformes d'enseignement. Cette commission comprend également J. F. Lambert, L. Gaillon ainsi que deux représentants pour chacune des quatre fédérations de recherche. A. Pailleret présente ensuite un panorama des 10 plateformes d'enseignement rattachées à l'UFR de chimie. Pour chacune d'entre elles, il présente un organigramme (responsable(s), coordinateur(s), personnels BIATSS associés (liste exhaustive)), leur localisation actuelle ainsi que celle prévue sur le gril après déménagement, et recueille les demandes de modifications du CE. Il indique que toutes sont concernées par le déménagement, à l'exception de la plateforme de L1 déjà logée et opérationnelle au sein de l'Atrium, et de la plateforme de génie chimique actuellement située à l'ENSCP (campus Curie). Il indique également qu'un groupe de travail élabore actuellement un projet de création d'une plateforme d'enseignement de génie chimique dans les locaux de l'UPMC au sein du campus de Jussieu. Il informe le CE de son intention de visiter chacune des 9 plateformes concernées par le déménagement afin de recueillir leurs éventuelles nouvelles requêtes concernant les locaux qui leur ont été attribués sur le gril et qu'ils occuperont donc après déménagement. Un e-mail leur a déjà été envoyé en ce sens la veille de la tenue de la réunion de ce CE. Plusieurs plateformes d'enseignement expriment de nombreuses inquiétudes liées à l'aménagement et au mobilier prévu pour leurs locaux, ainsi qu'à la période prévue pour le déménagement. Ainsi, l'idée que ce dernier ne puisse se dérouler qu'en dehors des périodes de fonctionnement des plateformes fait consensus. H. Pernot demande qu'A. Pailleret représente également les EFUs, voir également les EDs, au sein de la commission « locaux » restreinte afin de transmettre leurs requêtes. A cette fin, il est convenu qu'A. Pailleret rencontre également C. Maître. En réponse à une suggestion émise par le CE, A. Pailleret indique que la formation d'un groupe de travail se focalisant sur

le déménagement des services d'enseignement n'est pas exclue et que par conséquent sa composition dépendra de ses objectifs et du temps dont il disposera pour travailler.

c) Rapport de conjoncture: information et appel à contribution

B. Hasenknopf rappelle le projet d'élaboration d'un rapport de conjoncture de l'enseignement de la chimie au sein de l'UFR 926, ainsi que l'appel à contribution qu'il a lancé au préalable aux responsables de plateformes, de la licence et des spécialités de master. Il indique qu'il n'a reçu à la date de la réunion de ce CE que 5 contributions qu'il présente brièvement.

C. Chanéac propose d'étudier la possibilité de développer le système mineur/majeur en Master (Ex : parcours Matériaux physique/chimie dans le cadre de Matisse). Une approche peut consister à réaliser un parcours entre la physique et la chimie avec les UEs existantes, et adossé au LabEx Matisse.

d) Document surveillance examen

Le document présentant les modalités de surveillance des examens adopté en Licence est introduit. Le CE est d'accord de l'adapter pour en faire un document de référence pour l'ensemble des formations, donc aussi le Master.

e) Situation ENSCP

Environ 260 h sont effectuées par des enseignants de l'UFR de chimie de l'UPMC pour le compte de l'ENSCP (hors M2 qui est co-habilité) et la symétrie est également observée. A compter de la rentrée 2014, de telles heures ne seront plus comptabilisées dans le tableau de service de l'UFR de chimie. Pour que des heures d'enseignements effectuées à l'extérieur de l'UPMC puissent être comptabilisées dans le tableau de service, il faut d'abord établir une convention entre les deux établissements, ce qui relève de la présidence. Le CE est favorable à ce que l'UFR demande à la présidence de l'UPMC d'établir une convention annuelle renouvelable avec l'ENSCP Chimie ParisTech sur un échange équilibré.

f) Rattachement UE Master aux plateformes

Ce point n'a pas été abordé, il sera traité en Conseil de Master.

La séance est close à 17h.